



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS NORD-AMÉRICAINES

MISE EN CONTEXTE

En 2012, la Communauté métropolitaine de Montréal a réalisé une étude préalable à la révision de son PMGMR dans laquelle des fiches synthèses sur la planification et la gestion des matières résiduelles des agglomérations présélectionnées ont été réalisées. Ces fiches ont permis de dégager les principaux éléments de la gestion des matières résiduelles dans les agglomérations canadiennes et américaines. En raison des modes de calcul très divergents d'une agglomération à une autre, notons que les taux de diversion sont difficilement comparables.

TORONTO (ONTARIO)

Le département de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Toronto veille à la collecte, au transport, au tri et au traitement des matières recyclables, au compostage ainsi qu'à l'élimination des déchets ménagers. Afin de favoriser le détournement des matières de l'enfouissement, le service de récupération des matières recyclables est offert gratuitement tandis que la collecte des résidus ultimes est tarifée en fonction d'un système basé sur la taille des contenants utilisés. Depuis 2011, la Ville de Toronto élimine ses déchets ultimes au site d'enfouissement de Saint-Thomas en Ontario, propriété de la ville. La réglementation relative à la gestion des matières résiduelles des secteurs industries, commerces et institutions (ICI) construction, rénovation et démolition (CRD) est sous la responsabilité de la province de l'Ontario et les services sont rendus par le secteur privé. Le *Recycling Council of Ontario*, un organisme à but non lucratif, travaille en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario pour orienter, informer et offrir les ressources aux ICI et ainsi les appuyer dans la réduction à la source.

Depuis 2007, Toronto souhaite atteindre un taux de diversion de 70 %. Compte tenu de la capacité du site d'enfouissement, prévue pour être atteinte en 2029, Toronto est actuellement en révision de sa stratégie de gestion des matières résiduelles pour les 30 à 50 prochaines années afin de déterminer les moyens opérationnels, financiers et législatifs nécessaires à la réalisation de l'objectif de diversion de 70 %.

METRO VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Instance métropolitaine regroupant 21 municipalités, Metro Vancouver est responsable de la planification à long terme de la gestion des matières résiduelles. Elle exploite également des installations de gestion des matières résiduelles, telles que des centres de transfert, des incinérateurs et des sites d'enfouissement à la disposition de tous les secteurs (résidentiel, ICI et CRD). Les municipalités locales offrent les services de collecte pour toutes les matières, incluant les matières organiques, pour le secteur résidentiel. Pour les matières résiduelles engendrées par les secteurs ICI et CRD, la cueillette est assurée par le secteur privé. La Colombie-Britannique a approuvé en 2011 le *Plan de gestion intégrée des déchets et des ressources* qui prévoit augmenter le taux de diversion à 70 % en 2015 et à 80 % en 2020.

Le *Zero Waste Committee* est le comité qui émet des avis et des recommandations portant sur les politiques, réglementations, programmes, budgets et autres enjeux relatifs à la gestion des matières résiduelles. Depuis 2008, Metro Vancouver prohibe l'enfouissement de toute matière récupérable de la collecte porte-à-porte, ainsi que les matières couvertes par un programme provincial de responsabilité élargie des producteurs. Depuis janvier 2015, les matières organiques des grands générateurs de déchets tels que les supermarchés, restaurants et hôtels, font également l'objet d'une interdiction

d'enfouissement. À cette fin, des inspections sont réalisées sur les sites d'enfouissement et les transporteurs de déchets sont passibles d'amendes en cas de dépassement des limites admises.

BOSTON (MASSACHUSETTS)

Boston veille à la planification, l'implantation, l'exécution des services et le contrôle des services de gestion des matières résiduelles offerts aux résidents de la ville. Pour le secteur résidentiel seulement, la Ville de Boston organise, sous contrat avec le secteur privé, la collecte des matières recyclables et des matières organiques (feuilles et résidus verts) ainsi que l'élimination des déchets ultimes. Les matières générées par les secteurs ICI et CRD sont entièrement recueillies par le secteur privé.

Le *Massachusetts Department of Environmental Protection* fournit les grandes lignes directrices sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'état. À ce titre, l'objectif de diversion des matières, tel que prévu dans le *Plan directeur de la gestion des matières résiduelles de 2010 à 2020*, est de 30 % d'ici 2020 et de 80 % d'ici 2050. Le *Massachusetts Department of Environmental Protection* fournit également le support pour l'application des exigences environnementales de l'état, tant au niveau des installations de gestion des déchets solides que des interdictions d'élimination des déchets. Un des enjeux importants du Massachusetts porte sur l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau, thé glacé et boissons sportives. Toutefois, cette initiative a été bloquée par voie référendaire en novembre 2014.

NEW YORK (NEW YORK)

New York, ainsi que les autres municipalités de l'état de New York, sont mandatées par le *New York State Department of Environmental Conservation* pour la mise en œuvre de stratégies environnementales de gestion des matières résiduelles pour une période de 10 ans. Ces stratégies, en réponse aux objectifs fixés par les municipalités, figurent dans un plan local de gestion des matières résiduelles qui doit être approuvé par le *New York State Department of Environmental Conservation*.

Le service de la propreté de la Ville de New York est responsable de la planification, de la réalisation et de l'exécution des opérations liées à la gestion de l'ensemble des matières résiduelles pour le secteur résidentiel. Les matières générées par les ICI et le secteur CRD sont entièrement collectées par le secteur privé. Les déchets ultimes de tous les secteurs (résidentiel, ICI, CRD) sont acheminés par voie ferroviaire, dans des lieux d'enfouissement situés en Caroline du Sud et en Virginie, exploités par le secteur privé. New York s'est donné comme cible d'atteindre un taux de diversion de 30 % d'ici 2017, pour les secteurs résidentiels et institutionnels.

SAN FRANCISCO (CALIFORNIE)

La planification de la gestion des matières résiduelles de San Francisco est réalisée à travers un partenariat public-privé avec *Recology*. *Recology Sunset Scavenger*, une division de *Recology*, offre la collecte des matières recyclables, des matières organiques et des déchets ultimes pour les secteurs ICI et résidentiel. Le centre de traitement des matières recyclables est opéré par *Recology San Francisco*, autre division de l'entreprise. Les déchets ultimes sont envoyés au lieu d'enfouissement d'Atlamont, propriété de Waste Management dans le comté d'Alameda en couronne du Grand San Francisco. *Recology* facture mensuellement les résidants et ICI en fonction d'un taux mensuel ajusté tous les 5 ans par le département des travaux publics. Concernant la gestion des résidus de CRD, celle-ci est entièrement assumée par le secteur privé. Enfin, l'organisme *CalRecycle* œuvre avec l'état de la Californie et les gouvernements locaux afin d'effectuer le suivi et de favoriser l'atteinte des objectifs de diversion et de recyclage.

San Francisco a adopté le *Zero Waste Program* qui prévoit n'envoyer aucune matière à l'enfouissement ou l'incinération d'ici 2020, allant ainsi au-delà de l'objectif de 75 % fixé par la Californie. Un certain nombre de règlements ont été mis en place par la ville dans le but d'atteindre cet objectif. La Ville de San Francisco prévoit prochainement le bannissement des sacs de plastique, du polystyrène et des bouteilles d'eau.

PORTLAND (OREGON)

Portland Metro fournit les services de disposition des matières résiduelles de trois comtés (Clackamas, Multnomah et Washington), comprenant 25 municipalités locales, incluant la Ville de Portland. Il existe sur le territoire de Portland Metro, sept centres de transfert dont la majorité sont privés. Les huit sites d'enfouissement desservant Portland Metro sont opérés par le secteur privé et sont situés à proximité. Les municipalités organisent et effectuent la collecte des matières résiduelles, généralement sous-traitée au secteur privé. Le secteur privé offre la collecte et la disposition des matières générées par les ICI et le secteur de CRD.

L'Oregon n'oblige pas les ICI à recycler. Cependant, Portland se distingue des autres municipalités du territoire de Portland Metro par sa performance au niveau de la gestion de ses matières résiduelles, en exigeant un taux de recyclage de 75 % des déchets des ICI, et ce, depuis 2008. En 2013, Portland Metro a dépassé l'objectif du taux de diversion de 64 % de l'état de l'Oregon.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (QUÉBEC)

Sur le territoire du Grand Montréal, la gestion des matières résiduelles s'effectue à travers la collaboration de tous les paliers de gouvernement, selon leurs compétences. Le gouvernement du Québec, par le biais d'une politique de gestion des matières résiduelles, établit des objectifs de récupération, de valorisation et de réduction de l'élimination des matières résiduelles. La Communauté est responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Ainsi, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Communauté élabore un Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) dans lequel est énoncée une série d'orientations et de mesures en réponse aux exigences gouvernementales. Les municipalités sur le territoire d'application du PMGMR sont tenues de mettre en œuvre les mesures selon leurs moyens et la gestion souhaitée. Afin d'encourager la réduction à la source et d'aider au financement de la mise en œuvre des mesures des municipalités dans leurs PGMR, le gouvernement du Québec a institué des redevances pour chaque tonne de matières résiduelles enfouies ou incinérées. Ainsi, une partie du montant perçu des redevances est versée aux municipalités en fonction de leurs performances environnementales.

Pour ce qui est de la gestion de la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, des résidus verts et autres matières résiduelles du secteur résidentiel, la majorité des autorités locales du territoire de la Communauté octroie des contrats à des entreprises privées. Les industries, commerces et institutions (ICI) ne sont généralement pas desservis par la collecte sélective et contractent des entreprises privées pour la collecte et la disposition de leurs matières. Les six sites d'enfouissement qui accueillent les déchets ultimes du Grand Montréal sont exploités par le secteur privé et un seul est situé sur le territoire de la Communauté, soit le site de Lachenaie à Terrebonne, qui recevait en 2012, 47 % des matières destinées à l'élimination.

Dans le PMGMR 2015-2020 de la Communauté, un des enjeux majeurs concerne l'atteinte des objectifs de valorisation des matières organiques d'origine résidentielle. À cet effet, la Communauté souhaite valoriser 60 % de ces matières organiques d'ici 2025. Pour ce faire, plusieurs installations de biométhanisation et de compostage sont actuellement en phase de planification.

En conclusion, l'étude de la gestion des matières résiduelles des grandes agglomérations nord-américaines a permis de dégager certains constats. D'une part, les gouvernements régionaux identifient les grandes orientations et les objectifs minimaux à atteindre pour l'état ou la province. La collecte est habituellement offerte par l'administration locale, souvent sous-traitée au secteur privé. Les matières engendrées par les secteurs ICI et CRD sont collectées par le secteur privé, exception pour la Ville de San Francisco. L'Ontario se distingue par son encadrement réglementaire direct des secteurs ICI et CRD. Parmi les incitatifs financiers favorisant une réduction à la source, Metro Vancouver impose des amendes aux transporteurs qui acheminent des matières récupérables vers les lieux d'enfouissement. Toronto tarifie la collecte des déchets en fonction de la taille des contenants utilisés. Enfin, Metro Vancouver et la Ville de Toronto se singularisent par leurs installations de gestion des matières résiduelles, exploitées par le secteur public.

Sources :

Abel, David (2014). « *Bid to expand Mass. bottle law soundly rejected* », *The Boston Globe*, 5 novembre 2014, [En ligne], « <http://www.bostonglobe.com/metro/2014/11/04/voters-decide-gas-tax-bottle-bill-and-sick-leave/pii1eyI7SqPOZq1Fi82B5N/story.html> ».

CBC News (2014). « *New food waste disposal rules go into effect in Metro Vancouver Jan.1* », CBC News, 15 décembre 2014, [En ligne], « <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/new-food-waste-disposal-rules-go-into-effect-in-metro-vancouver-jan-1-1.2874103> » (mis à jour le 16 décembre 2014).

Cohen, Steven (2012). « *NYC Takes the Garbage Out* », *The Huffington Post*, The Blog, [En ligne], « http://www.huffingtonpost.com/steven-cohen/nyc-takes-the-garbage-out_b_1210334.html ».

Dessau (2012). Communauté métropolitaine de Montréal. Étude préalable à la révision du PMGMR. Dessau, juin 2012, p. 1-28.

Metro Vancouver (2015). *Zero Waste Committee*. Metro Vancouver Services and Solutions for a livable Region, 7 janvier 2015, [En ligne], « http://www.metrovancouver.org/boards/membership/committee-members/TermsOfReference/ZWC_TOR.pdf », p.1-2.

New York State Department of Environmental Conservation (2015). *Local Solid Waste Management Plan (LSWMP) Outline*. New York State, [En ligne], « <http://www.dec.ny.gov/chemical/70915.html> ».

Portland Metro (2015). *Portland region recycling and composting hit all-time record*. Portland Metro, 12 janvier 2015, « <http://www.oregonmetro.gov/news/portland-region-recycling-and-composting-hit-all-time-record> ».

Pouchard, Alexandre (2014). « *San Francisco closer to turning zero-waste ambition into reality* », *The Guardian*, 17 juin 2014, [En ligne], « <http://www.theguardian.com/environment/2014/jun/17/san-francisco-zero-waste-recycling-composting> ».

Recycling Council of Ontario (2010). History. RCO, 2010, [En ligne], « <https://www.rco.on.ca/history> ».

State of Oregon Department of Environmental Quality (2012). *Materials Management in Oregon. 2050. Vision and Framework for Action*. State of Oregon, 6 décembre 2012, [En ligne], « <http://www.oregon.gov/deq/LQ/Documents/SWdocs/MaterialsManagementinOregon.pdf> », p.1-51.

Toronto (2015). *Our Waste, Our Opportunity, Our Solution...* Toronto Long Term Strategy, 2015, [En ligne], « <http://www1.toronto.ca/City%20Of%20Toronto/Solid%20Waste%20Management%20Services/Long%20Term%20Waste%20Strategy/Pdf/Station%202%20web.pdf> », p.1-3.

